

DEPARTEMENT DU GARD  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT  
DES TERRES DU BASSIN DE JONQUIERES**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Annexe à la délibération n°01-2026 – Comité Syndical du 25 février 2026

Le Comité Syndical est invité comme chaque année à débattre des grandes orientations budgétaires pour l'année 2026.

Le débat se déroule à partir d'un rapport d'orientations budgétaires articulé autour de trois grands thèmes :

- Le contexte économique national et international et ses incidences au niveau des collectivités territoriales
- La situation financière du Syndicat à l'issue du dernier exercice budgétaire
- Les perspectives budgétaires pour l'année à venir

**1/ LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL**

**Un contexte international marqué par une croissance faible et des risques persistants**

À l'échelle mondiale, la croissance économique demeure modérée. Les prévisions pour 2025 et 2026 font état d'une progression du PIB mondial autour de 3 %, sans moteur de relance durable.

- Les États-Unis continuent de soutenir la croissance mondiale, mais le rythme ralentit sous l'effet du resserrement monétaire antérieur et des tensions politiques internes.
- La Chine poursuit sa transition économique avec une croissance plus faible qu'auparavant, malgré des mesures de soutien répétées.
- Les économies émergentes restent exposées à la volatilité financière et aux tensions commerciales internationales.

Le contexte géopolitique reste instable : le conflit en Ukraine et les tensions au Moyen-Orient entretiennent une incertitude durable sur les marchés de l'énergie et des matières premières, ce qui pèse sur les coûts pour les ménages, les entreprises et les collectivités.

**Zone euro : une reprise fragile**

La zone euro affiche une croissance modeste, très hétérogène selon les pays. Certaines économies, comme l'Espagne, montrent une dynamique favorable, tandis que d'autres, notamment l'Allemagne et l'Italie, connaissent une stagnation prolongée.

L'inflation a nettement diminué après les pics de 2022-2023, mais ce retour à des niveaux modérés n'engendre pas un rattrapage économique significatif. La baisse progressive des taux d'intérêt améliore les conditions de financement, mais reste insuffisante pour relancer fortement consommation et investissement.

**En France : un contexte stabilisé mais contraint**

En France, l'année 2026 s'inscrit dans la continuité d'une croissance modérée. Le pouvoir d'achat se stabilise grâce à l'inflation contenue, mais l'épargne reste privilégiée par les ménages, limitant la consommation intérieure.

Le marché du travail est résilient, mais certains secteurs, notamment la construction et les services liés à l'aménagement rural, restent fragiles. Le climat des affaires demeure marqué par l'incertitude, freinant l'investissement privé et la reprise de projets industriels ou territoriaux.

Pour les communes rurales, ce contexte signifie des **finances locales contraintes**, avec des charges incompressibles importantes, une dépendance aux dotations et cofinancements extérieurs, et une capacité d'investissement limitée.

Par nature de recettes :

- Les subventions et dotations (chapitre 74 = 48 068€) correspondent aux cotisations syndicales à hauteur de 80% et au fonds de compensation de la TVA sur les travaux de faucardage et curage réalisés en 2024.
- Les autres produits spécifiques (chapitre 77) ont été mouvementés à hauteur de 31€ et correspondent à un remboursement de taxe foncière.

En section d'investissement :

- o Aucune dépense n'était programmée, et aucune n'a eu lieu, la section était constituée de seules écritures d'équilibre budgétaire.
- o Les recettes étaient constituées du seul excédent 2024 reporté à hauteur de 75 151€ (article 001).  
Pour mémoire, le comité syndical avait décidé de ne pas capitaliser l'excédent de fonctionnement 2024 (article 1068).

### Les indicateurs de santé financière

Conformément aux directives de la Direction Générale des Finances Publiques et de la Direction Générale des Collectivités Locales, le syndicat présente, pour la seconde année consécutive, ses informations à caractère financier dans un souci de transparence et d'analyse rétrospective.

|                                                                 | 2025    | 2024    | Evo %  |
|-----------------------------------------------------------------|---------|---------|--------|
| DEPENSES TOTALES (Fonctionnement + Investissement)              | 38 649  | 39 581  | -2,35% |
| RECETTES TOTALES (Fonctionnement + Investissement)              | 123 249 | 123 220 | 0,01%  |
| DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)                          | 38 649  | 39 581  | -2,35% |
| DEP. REEL. FONCT. HORS INTERETS DE LA DETTE (chapitre 66)(2)    | 38 649  | 39 581  | -2,41% |
| - dont achats et charges externes (chapitres 011 + 65)          | 36 265  | 37 076  | -2,18% |
| - dont personnel (chapitre 012)                                 | 2 384   | 2 505   | -4,83% |
| RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (incluant chapitre 002) (3)  | 62 032  | 53 514  | 15,92% |
| - dont dotations (chapitre 74)                                  | 48 067  | 48 069  | 0%     |
| EPARGNE DE GESTION (4) = (3) - (2)                              | 23 383  | 13 933  | 67,82% |
| EPARGNE BRUTE (5) = (3) - (1)                                   | 23 383  | 13 933  | 67,82% |
| EPARGNE NETTE = (4) - capital dette (chapitre 16)               | 23 383  | 13 933  | 67,82% |
| DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (incluant chapitre 001)       | 0       | 0       |        |
| DEP. REEL. INVEST. HORS CAPITAL DE LA DETTE (chapitre 16) (6)   | 0       | 0       |        |
| - dont équipements (chapitres 20-21-23)                         | 0       | 0       |        |
| RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (incluant chapitre 001)       | 75 151  | 75 151  | 0,00%  |
| RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT (7)              | 75 151  | 75 151  | 0,00%  |
| - dont dotations (chapitre 10)                                  | 0       | 0       |        |
| - dont subventions (chapitre 13)                                | 0       | 0       |        |
| CAPACITE DE FINANCEMENT = (4)+(7)-(6)                           | 84 600  | 89 084  | -5,03% |
| FOND DE ROULEMENT INITIAL (chapitres 002 + 001 + article 1068)  | 89 085  | 80 151  | 11,15% |
| FOND DE ROULEMENT AU 31/12 (8)                                  | 98 534  | 89 084  | 10,61% |
| VARIATION DU FOND DE ROULEMENT                                  | 9 449   | 8 933   | 5,78%  |
| RATIOS                                                          |         |         |        |
| - Epargne de gestion / recettes réelles de fonctionnement (4-3) | 38%     | 26%     |        |
| - Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (5-3)      | 38%     | 26%     |        |

Parmi les principaux enseignements de ces comptes et de leur évolution, on peut noter :

- Les dépenses de fonctionnement diminuent légèrement en 2025 (-2,35 %), tandis que les recettes totales restent stables (123 249 €), reflétant un budget global équilibré.

Ce ratio reste nettement inférieur au seuil d'alerte, ce qui signifie que le syndicat dispose toujours d'une marge financière confortable pour financer ses opérations obligatoires et ses investissements. Cette situation montre que, même après avoir intégré des dépenses incompressibles supplémentaires, la capacité financière du syndicat reste solide et bien maîtrisée par rapport aux années précédentes.

## Conclusions

- La situation comptable du syndicat reste saine et stable, avec une nette progression de l'épargne de gestion (+67,8 %) et des recettes de fonctionnement (+15,9 %) en 2025, ce qui renforce la capacité de financement pour de futurs investissements.
- L'excédent de fonctionnement 2025 permet de préserver la trésorerie et la marge financière, offrant une couverture confortable des besoins courants, tout en limitant l'appel aux cotisations syndicales.
- La capacité d'autofinancement reste positive et robuste, comme le montre le coefficient d'autofinancement courant à 62,3 %, inférieur au seuil critique de 100 %, garantissant une marge suffisante pour financer les projets à venir sans recourir à l'emprunt.
- Les ratios financiers confirment la solidité de la gestion :
  - Le ratio d'endettement est nul,
  - La rigidité structurelle reste modérée (3,8 % hors faucardage, 39,4 % avec intégration de la charge annuelle), très en dessous du seuil d'alerte de 65 %,
  - La situation financière globale offre une marge de manœuvre confortable pour décider des futures actions du syndicat.
- En l'absence de programme d'investissements immédiat, et dans l'attente de la régularisation des statuts syndicaux, il est proposé de maintenir l'excédent cumulé en section de fonctionnement pour 2026.

## 3/ LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2026

### Au niveau des dépenses de fonctionnement :

- Stabilité des charges à caractère général (chapitre 011 = 32 962€), notamment grâce à la stabilisation des charges d'énergie électrique (article 60612) et de faucardage et curage du Grand Valat (article 615231).  
Pour mémoire, plusieurs dépenses prévisionnelles constituent des dépenses potentielles mais très rarement exécutées (articles 61524 et 61558 notamment).
- Stabilité des charges de personnel (chapitre 012 = 3 276€) en l'absence de changement susceptible d'affecter ce poste de dépenses.
- Stabilité également du niveau des autres charges de gestion courante (chapitre 65 = 9 270€), liée à l'absence de perspective d'évolution du point d'indice de rémunération.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient ainsi à **45 508€**, quasiment identique au budget primitif 2025 (45 010€), avant virement à la section d'investissement.

En l'absence de programme d'investissements en 2023, 2024 et 2025, le nouveau chapitre d'ordre 042 (Opérations d'ordre de transferts entre sections), correspondant aux dotations aux amortissements des biens, ne sera à nouveau pas mouvementé en 2026.

### Au niveau des recettes de fonctionnement :

- Il sera proposé de reporter intégralement le résultat excédentaire de clôture 2025 en section de fonctionnement, afin de maintenir la capacité de financement de la section, et compte tenu de l'absence de perspectives d'investissements en 2026 (article 002 = 23 384€).
- Les dotations et subventions (chapitre 74) s'élèveraient à 57 898€, correspondant aux cotisations des communes membres (article 74741) et au fonds de compensation de la TVA sur les travaux de faucardage et curage réalisés en 2024 (article 744). Contrairement à la pratique

et la capacité à faire face à des besoins d'investissement identifiés à moyen terme, malgré l'absence d'opérations d'investissement engagées à court terme.

La stabilité des charges de personnel, des charges à caractère général — notamment celles liées à l'énergie et aux opérations de faucardage et de curage du Grand Valat — ainsi que des autres charges de gestion courante, contribue à préserver la trésorerie du syndicat. Le choix de n'appeler dans un premier temps que 80 % des cotisations des communes membres s'inscrit dans cette logique de prudence, tout en permettant d'anticiper des dépenses futures non compressibles, notamment liées au renouvellement d'équipements techniques.

En l'absence de programme d'investissements structurants à court terme, le budget 2026 conserve un caractère de « budget d'attente », tout en intégrant une approche prospective, en lien avec les réflexions en cours sur la clarification et la régularisation des compétences syndicales (assainissement de terres agricoles versus compétence GEMAPI).

L'équilibre financier de la section d'investissement est ainsi garanti par le virement de l'excédent de fonctionnement et son inscription en écritures d'équilibre sur les chapitres 20 et 21, permettant de couvrir d'éventuels besoins futurs identifiés sur la période 2026-2028, tout en assurant la continuité des missions du syndicat.

\* \* \*

